

Demandes d'autorisation d'exploiter parvenues à la direction départementale des territoires de CANTAL concernant des parcelles situées sur la commune de THIEZAC

Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier	Demandeur	Propriétaires	Superficie (en ha)	Références cadastrales	Date limite de dépôt des candidatures concurrentes
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	0.5940	000 ZB 13	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	1.8870	000 AP 62	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	1.3470	000 ZB 12	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	1.8805	000 AP 63	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	0.6105	000 AP 64	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	0.5500	000 AP 66	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	3.5540	000 ZB 9	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	3.3719	000 ZB 120	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	0.6630	000 ZB 6	01/09/2024

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière